

	Formulaire de réclamations des parties des prenantes	ENREGISTREMENT	AEFE 292
		Version 0 – 15/06/2026	

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous mettons à disposition des bénéficiaires, entreprises, financeurs et autres parties prenantes un dispositif de traitement des réclamations.

Toute réclamation fait l'objet :

- d'un accusé de réception sous 48 heures ouvrées ;
- d'une analyse par notre référent qualité ;
- d'une réponse dans un délai maximal de 15 jours ouvrés. (sauf situation exceptionnelle nécessitant un délai complémentaire).

1. Coordonnées du réclamant

Nom et prénom : _____

Entreprise (le cas échéant) : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

2. Objet de la réclamation

- ☐ Accueil et information
- ☐ Déroulement de la formation
- ☐ Contenu pédagogique
- ☐ Formateur(trice)
- ☐ Supports pédagogiques
- ☐ Organisation administrative
- ☐ Accessibilité / Handicap
- ☐ Facturation
- ☐ Autre : _____

3. Formation concernée

Intitulé de la formation : _____

Date(s) de la formation : _____

Nom du formateur : _____

	Formulaire de réclamations des parties des prenantes	ENREGISTREMENT	AEFE 292
Version 0 – 15/06/2026			

4. Description de la réclamation

5. Vos attentes ou demandes

6. Pièces jointes éventuelles

- ☐ Documents
- ☐ Courriels
- ☐ Photos
- ☐ Autres : _____

Protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire sont utilisées uniquement pour le traitement de votre réclamation dans le cadre de notre démarche qualité.

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Formulaire à envoyer par courriel à formation@alp-expert.fr

Référent qualité : MANGIONE Laetitia